

ÉPISODE NEIGEUX ANNONCÉ SUR LES CÔTES D'ARMOR

LE DÉPARTEMENT INVITE LES AUTOMOBILISTES À LA PRUDENCE

Durant la période hivernale, des alertes sont publiées avant 7 heures du matin, en cas de neige ou de verglas. Les Costarmoricains peuvent, s'ils le souhaitent, recevoir ces informations par courriel au moment de leur diffusion. Alors qu'un épisode neigeux est annoncé dans la nuit de mercredi à jeudi, le Département invite les automobilistes à la prudence et à souscrire à ce service gratuit et synonyme de plus de sécurité.

Depuis le 20 novembre, le Département a mis en œuvre le service de viabilité hivernale. Il s'agit d'une organisation spécifique, avec un système d'astreintes 24h/24 et des patrouilles engagées dès 4 heures du matin, pour surveiller l'état des routes dont le Département a la responsabilité. Lorsque cela est nécessaire, c'est-à-dire dans le cas d'un événement météorologique craint ou avéré (neige, verglas) des opérations sont engagées, selon un ordre de priorité défini.

UNE ALERTE INFO DÈS 7 HEURES DU MATIN

Grâce aux informations remontées du terrain par les patrouilleurs départementaux, un bulletin est publié chaque matin sur cotesdarmor.fr et les réseaux sociaux **Facebook** et **Twitter** avant 7 heures. Depuis l'année dernière, il est proposé aux Costarmoricains de recevoir par courriel une alerte lorsqu'un risque est estimé. Il leur suffit pour cela de se rendre sur cotesdarmor.fr dans la rubrique « **L'hiver sur les routes** ».

Comme le précise Alain CADEC, *président du Département et député européen*, « des phénomènes glissants sont à craindre pour demain matin. C'est pourquoi, j'invite les Costarmoricains à la prudence. Je les encourage par ailleurs à s'inscrire aux alertes matinales. Ce dispositif montre notre volonté d'améliorer, sans surcoût, la qualité du service que nous rendons grâce à l'utilisation d'outils innovants. Je tiens à saluer l'investissement au quotidien de nos agents des routes. Ils travaillent de nuit, dans des conditions souvent difficiles pour que les Costarmoricains puissent se déplacer en toute sécurité. En améliorant l'information pour les usagers, nous participons à plus de sécurité. Plus de 5.000 personnes sont aujourd'hui abonnées à ce service. Cela prouve l'utilité et la pertinence d'un tel dispositif gratuit. »

UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE

Les 4 500 kilomètres du réseau départemental sont classés en quatre catégories selon un degré d'urgence d'intervention. L'objectif est de permettre le maintien ou le rétablissement le plus rapide des conditions de circulation satisfaisantes pour les usagers en commençant par les itinéraires les plus fréquentés. « S'il est impossible de sécuriser tous les itinéraires en quelques heures lors de pluies verglaçantes ou de chutes de neige, la méthodologie éprouvée par les services a fait ses preuves, tout comme la coordination avec les services de l'État, les communes ou leurs groupements et certains exploitants agricoles. Cet outil qui invite les usagers à modifier leur comportement en cas d'épisodes climatiques dangereux, est un plus pour l'amélioration de la prévention et de la sécurité routière », complète Jean-Yves de CHAISEMARTIN, *vice-président du Département chargé des infrastructures*. Les services du Département sont également en contact avec Météo-France pour anticiper d'éventuels phénomènes dangereux.

Le dispositif mobilise près de 70 personnes d'astreinte, dont 13 patrouilleurs et 26 équipes de 2 agents pour le salage.

Informations et inscriptions :

cotesdarmor.fr/routes

CONTACT PRESSE

YVES COLIN

T. 02 96 62 46 56

yves.colin@cotesdarmor.fr

RETROUVEZ COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE
DU DÉPARTEMENT SUR COTESDARMOR.FR



@COTESDARMOR22



COTESDARMORLEDEPARTEMENT

Côtes d'Armor
le Département

